

# Aide à l'innovation sociale

## REGION HAUTS-DE-FRANCE

### Présentation du dispositif

- L'aide à l'innovation sociale vise à soutenir la création d'emplois et le développement des structures dans les Hauts-de-France. Ce dispositif soutient des projets proposant une solution innovante pour répondre à des besoins non ou insuffisamment satisfaits dans les conditions actuelles du marché, ou répondant à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise.
- Elle a pour objectif un impact en terme d'accélération de projets afin d'aider les entreprises à consolider leur modèle économique dans une phase expérimentale ou de recherche.
- Les dépenses éligibles des projets de recherche et de développement sont les suivants :
  - les frais de personnel,
  - les coûts des instruments et du matériel,
  - les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence,
  - les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet,
  - les frais généraux additionnels et les autres frais d'exploitation,
  - les coûts admissibles pour les études de faisabilité et les études pré-opérationnelles.

### Montant de l'aide

- Les aides accordées peuvent prendre la forme d'une subvention d'investissement et/ou de fonctionnement.

### Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
    - › Règle de minimis
    - › Régime cadre exempté SA 40453 PME
    - › Régime cadre exempté SA.40405 modifié (SA.59108) - Environnement
    - › Régime cadre exempté S.A 39252 modifié (SA.58979) - AFR
    - › Régime cadre exempté SA.40391 modifié (SA.58995) - RDI
    - › Régime cadre exempté S.A 40207 modifié (SA.58981) - Formation

### Organisme

#### REGION HAUTS-DE-FRANCE

- 151 Avenue du président Hoover  
59555 LILLE Cedex  
Téléphone : 03 74 27 00 00  
Télécopie : 03 74 27 00 05  
Web : [www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)

---

## Source et références légales

Délibération n° 20170449.